

Bourse au permis de conduire automobile

Dossier de candidature

Conditions d'éligibilité :

- Avoir entre 17 et 25 ans révolus ;
- Résider à Billy-Berclau depuis au moins 2 ans à la date de dépôt du dossier ;
- Ne pas être inscrit dans une auto-école avant l'attribution définitive de la bourse ;
- Avoir effectué sa Journée Défense et de Citoyenneté ;
- Être disposé(e) à accomplir pour la collectivité 40h de bénévolat ;
- Ne pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire.

A noter :

- La bourse au permis de conduire n'est pas cumulable sur la même année civile avec l'Opération Jeune
- Dossier à rendre dûment complété et signé

1 Renseignements concernant le demandeur

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : __/__/____ Courriel : _____

Téléphone fixe : __|__|__|__|__ Portable : __|__|__|__|__

Adresse : _____

62 138 Billy-Berclau

2 La demande

Motif de la demande :

Il s'agit d'expliquer en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire.

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter au dossier :

Je soussigné(e) M/Mme _____ certifie l'exactitude des renseignements portés à ce dossier.

Date : __ / __ / ____

Signature : _____

Réservé au service Jeunesse :

Date de dépôt du dossier au Secrétariat Jeunesse : __ / __ / ____

Signature du candidat : _____

Données collectées par la Mairie de Billy-Berclau

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, à la portabilité des données, de rectification ou d'opposition en contactant le DPO (Délégué à la Protection des Données) désigné par le responsable de traitement : dpd@billy-berclau.fr ou 03 21 74 79 10.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement visant la gestion de la bourse au permis de conduire automobile. Les destinataires de ces données sont les agents du service Jeunesse de la Mairie de Billy-Berclau en charge de la bourse aux permis automobile. Les données à caractère personnel liées aux candidatures sont conservées jusqu'à la date de fin de la mission de bénévolat majorée d'un mois pour gestion et clôture administrative.